



- AGENDA 21 FLOURENS -

Compte-rendu du 3^{ème} atelier "Environnement, Agriculture, Biodiversité"
Atelier spécial Agriculture

12 décembre 2011
Mairie, 20h30

Personnes présentes :

Mmes A. PETITCOLIN, M. ROUTABOUL, et A.L. CAMUS.

Ms. P. VIDAL, P. COCHELIN, G. COQUERON, J.P. FOUCHOU-LAPEYRADE, J.P. COIRAULT, A. BAUDRY, J. MOMBULOT.

Et Ms D. LATGER, J. VERONESE, C. JANSOU, D. JANSOU, J.B. BRIOL, et J.H. SURLEAU, invités.

Animation : Mmes A. POINSOT et F. DUNAN

Personnes excusées : Ms. J. GONZALES, J.L. MARCE, et M. LAFOND.

Durée de la réunion : 2h00

Ordre du jour / Objectifs :

- Présentation par les agriculteurs de leurs activités
- Echanges entre agriculteurs et habitants autour des thèmes décidés précédemment :
 - *Pratiques culturales*
 - *Contraintes d'exploitation*
 - *Visions d'avenir : projets de vie et problématiques de transmission*
 - *Préservation de la biodiversité (ex : implantation de haies)*
 - *Dans quelles mesures est-il possible de produire pour une consommation locale ?*
 - *Gestion des friches et jachères*
 - *Autres possibilités de diversification*

LES EXPLOITATIONS FLOURENNOISES

Flourens compte entre 5 et 6 agriculteurs actifs, qui produisent essentiellement des céréales. Historiquement cela n'a pas toujours été le cas : il y a une quarantaine d'années on trouvait également à Flourens de l'élevage et de la vigne. Aujourd'hui, une seule exploitation fait encore de l'élevage.

La plupart des terres qu'ils exploitent sont en fermage. Ainsi, la grande majorité des terres agricoles de Flourens appartient à des propriétaires terriens. Ces derniers louent une partie des terres à des agriculteurs, l'autre partie étant travaillée par des entrepreneurs agricoles. Environ 4 ou 5 agriculteurs de communes voisines exploitent des terres à Flourens.

Un des céréaliers s'apprête à arrêter son activité. Il met en vente ses terres pour financer sa retraite.

L'AGRICULTURE PERIURBAINE FACE A LA PRESSION FONCIERE

Pression urbaine et prix du foncier

La pression urbaine est une réalité : un agriculteur va perdre cette année une trentaine d'hectares qu'il avait en fermage dans une commune voisine, ces terrains étant absorbés par l'urbanisation.

Alors même que les terrains sont vendus en agricole, les acquéreurs espèrent les voir convertis en constructible. Le prix du foncier agricole est, par conséquent, très élevé. Il varie entre 15 000 et 30 000 €/ha. Il rend impossible l'achat de terres sur Flourens par les agriculteurs.

L'installation de jeunes agriculteurs, pourtant indispensable au maintien de l'agriculture, est réellement difficile. En effet, acheter des terres à ces prix là représente un investissement beaucoup trop lourd, et l'activité agricole ne permet pas de dégager une marge suffisante pour rembourser un emprunt ou permettre un retour sur investissement (tout cela sans compter les investissements supplémentaires nécessaires pour tout le matériel). L'installation est quasiment inenvisageable lorsqu'il ne s'agit pas d'une reprise ou d'une succession père-fils.

A noter également que beaucoup de baux de fermages proposés sont annuels, ce qui rajoute à la précarité de la situation.

Les perspectives d'avenir vues par les agriculteurs

Tout d'abord, les agriculteurs s'attendent à une augmentation de la taille des exploitations et une diminution du nombre d'agriculteurs (cela correspond à la tendance nationale).

D'après eux, les freins à l'installation sont si importants (notamment le prix du foncier agricole) que Flourens ne verra pas arriver de jeunes agriculteurs. Dans cette hypothèse, les propriétaires terriens confieraient leurs terres à des entrepreneurs agricoles, mais il n'y aurait plus d'exploitation agricole à Flourens.

Certains craignent également que les propriétaires terriens se désintéressent de la question agricole, et que des terrains soient laissés en friche. C'est déjà le cas pour certaines parcelles.

Pour résumer, selon les céréaliers, leur activité dépend des propriétaires terriens et de leur bon vouloir à mettre leurs terres en fermage.

Face à ce constat, des habitants ont exprimé leur désir de réfléchir ensemble à des solutions.

Le SCoT : une garantie contre la pression foncière ?

Un participant signale que ces problématiques (perte de surfaces agricoles et pression foncière) vont se résoudre avec la très prochaine approbation du SCoT (valable jusqu'en 2030). Cela a fait débat.

Le SCoT a pour volonté de préserver l'agriculture en milieu périurbain malgré un contexte de très forte augmentation de la population sur le Grand Toulouse. Pour accueillir ces nouveaux arrivants, il a été prévu de densifier les zones déjà urbanisées, d'éviter l'étalement et le mitage.

Concrètement, le SCoT bloque l'urbanisation des terres agricoles sur la commune de Flourens, et ce jusqu'en 2030.

Un participant voit cela de manière très positive : c'est la première fois que l'urbanisation d'une commune est ainsi bloquée, que les terres agricoles sont préservées, et que même la collectivité ne peut rien y changer. Le SCoT mettrait donc fin aux spéculations sur le foncier non bâti. Au contraire, avec le SCoT, le bâti existant deviendrait « rare » et serait sujet à une forte augmentation des prix.

Cependant d'autres remarques ont été faites :

- Le SCoT peut être révisé à tout moment. Même s'il est peu probable que les orientations concernant Flourens changent du tout au tout, le SCoT n'est pas perçu comme une réelle garantie.
- Cela ne va pas forcément pousser les propriétaires terriens à vendre leurs hectares à des agriculteurs. D'après certains participants, les propriétaires espèrent une révision du SCoT, et pourraient attendre jusqu'en 2030 (l'achat de terres est un investissement très long terme).
- Certains doutent de la mise en application concrète du SCoT, ils sont convaincus que l'urbanisation ne va pas s'arrêter : cette dernière est vécue comme une fatalité du fait de la proximité de la ville de Toulouse.
- En outre, même s'il y a un gel des terres jusqu'en 2030, cela ne suffit pas pour un jeune qui s'installe.

Maraichage et circuits de proximité

Le SCoT prévoit aussi de favoriser les circuits de proximité, et donc les cultures de type maraichage.

Un habitant s'interroge : cela serait-il techniquement possible sur Flourens ?

Les agriculteurs apportent tous la même réponse : les caractéristiques du sol ne sont pas favorables à l'activité maraichère. Si l'on rajoute à cela le prix du foncier, et la charge de travail que cela implique, s'installer en maraichage sur Flourens paraît impensable.

De manière plus générale, sans main d'œuvre supplémentaire et sans irrigation, les agriculteurs ne se voient pas diversifier leurs activités.

La circulation des engins agricoles

La possibilité de circuler avec les véhicules agricoles est une condition indispensable pour maintenir l'agriculture à Flourens. Les chaussées doivent être adaptées au passage des engins. Il a été rappelé que cela a été pris en compte pour la réflexion sur l'aménagement de la place et des voiries lors des réunions « cœur de village ».

Il a aussi été signalé que les agriculteurs flourensois font face à une contrainte périurbaine : la surfréquentation de certaines routes. Aux heures de pointe, ils savent qu'il est inutile d'essayer de se déplacer.

DES PROBLEMATIQUES PLUS GLOBALES

Concurrence inégale sur les marchés européens

Il a été fait remarquer que dans la mesure où il n'existe pas une législation unique au sein de l'Union Européenne, les agriculteurs français doivent faire face à des charges d'exploitation différentes de leurs homologues européens. Deux exemples ont été cités :

- L'impôt foncier sur le non bâti est un impôt français : il n'existe pas en Italie et en Allemagne, par exemple.
- L'absence de salaire minimum en Allemagne rend incomparable les coûts de la main d'œuvre avec la France.

Malgré des charges de production différentes, les agriculteurs français, allemands et autres se retrouvent en concurrence sur le marché européen des céréales et sont donc contraints de vendre à des niveaux de prix semblables. Et c'est sans parler des marchés mondiaux...

Le « Bio »

Les agriculteurs ont à plusieurs reprises abordé la notion de « bio », expliquant que ce n'était pas une solution et montrant leur réticence à tendre vers une telle production.

Un agriculteur précise : il est possible de produire du bio ici, mais à un prix largement supérieur à du bio produit dans d'autres pays (aux Etats-Unis, par exemple, où les OGM sont autorisés).

Les flourensois présents sont globalement d'accords : le bio, ce n'est pas la panacée.

Les notions de bio, de développement durable, de réchauffement climatique, etc. ont été qualifiées de « nouvelles contraintes » par un agriculteur.

LES IDEES EMISES :

Investir pour le maintien de l'agriculture

Il a été suggéré l'idée suivante : des investisseurs pourraient se regrouper pour acheter des terres pour ensuite les louer aux agriculteurs. Ce serait ainsi la garantie du maintien de l'agriculture, des paysages ruraux, du cadre de vie. Il ne s'agirait donc pas seulement d'un investissement « financier », à but purement lucratif, mais plutôt d'investir dans un cadre de vie.

Cette idée a été reprise et étayée par des exemples.

Les agriculteurs s'interrogent : qui serait prêt à investir pour un « cadre de vie » sans en retirer de bénéfices financiers ? Un autre se méfie : les investisseurs auraient de fait un pouvoir décisionnel, et seraient tentés d'imposer des pratiques culturelles particulières.

Valoriser la production par les débouchés :

Tous les agriculteurs flourensois commercialisent leur production via la coopérative ARTERRIS. Un participant propose aux agriculteurs de valoriser différemment leur production en exploitant des marchés de niches. Ex. produire du sarrasin et le vendre à des pizzerias toulousaines.

Continuer la réflexion

Dans le Grand Toulouse, il existe un groupe de travail sur l'avenir de l'agriculture en milieu périurbain. Ce groupe est composé de collectivités, de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture.

Une personne a présenté le travail de l'association CIVAM (Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural), il a été décidé de contacter l'antenne départementale de cette association.

Il a été demandé si les agriculteurs avaient l'occasion de discuter, d'échanger, de travailler autour de ces problématiques dans le cadre de travaux avec la Chambre d'Agriculture par exemple.

Un participant a demandé comment l'installation des jeunes était-elle accompagnée par les organismes existants. Une EPI (Etude Préalable à l'Installation) est réalisée avec la Chambre d'Agriculture et un conseiller pour vérifier la rentabilité du projet.

CONCLUSION

Cette réunion constitue une base de réflexion pour envisager l'avenir de l'agriculture à Flourens dans le cadre de la démarche Agenda 21. Il a été décidé de poursuivre cette piste avec l'atelier « Environnement, Agriculture, Biodiversité » en travaillant conjointement avec les agriculteurs qui acceptent d'être sollicités de manière ponctuelle.